

L'information suivante est destinée à l'usage des membres de la Corporation Canadienne de Compensation de Produits Dérivés (« la CDCC ») et des participants agréés de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »). Ce document est un sommaire officieux des conditions du rajustement. La CDCC et la Bourse n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude de ce sommaire. Les membres de la CDCC et les participants agréés de la Bourse doivent s'assurer d'avoir pris connaissance de la documentation publiée par les émetteurs concernés par cette transaction.



AVIS AUX MEMBRES

No. 2024 – 138

Le 29 octobre 2024

RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL Minière Osisko Inc. (OSK) Plan d'arrangement

La Bourse et la CDCC souhaitent vous informer que Gold Fields Limited (« Gold Fields ») et Minière Osisko Inc. (TSX:OSK) (« Osisko » ou la « Société ») ont annoncé le 25 octobre 2024, la réalisation de leur convention d'arrangement.

Conformément aux modalités de l'arrangement, les actionnaires de Minière Osisko Inc. recevront 4,90\$ CA en espèces pour chaque action ordinaire de Minière Osisko Inc. échangée.

Les actions ordinaires de Minière Osisko Inc. seront radiées de la cote de la Bourse de Toronto à la fermeture des marchés le 29 octobre 2024.

CDCC - Détails du rajustement:

Conformément aux modalités de rajustements énoncées à l'article A-902 des règles de CDCC, toutes les options sur OSK seront rajustées comme suit:

- **DATE PRÉVUE D'ENTRÉE EN VIGUEUR:** 30 octobre 2024
- **SYMBOLES DES OPTIONS:** OSK deviendra OSK1
- **NOMBRE DE CONTRATS:** Inchangé
- **MULTIPLICATEUR:** 100
- **NOUVEAU LIVRABLE PAR OSK1 CONTRAT:** Une considération en espèces de 490,00 \$ CA
- **PRIX DE LEVÉE:** Inchangé
- **NOUVEAU CUSIP:** NOTACUSIP

Corporation canadienne de compensation de produits dérivés

100, rue Adelaide ouest 1700-1190 avenue des Canadiens-de-Montréal
3^e étage C.P. 37
Toronto ON M5H 1S3 Montréal QC H3B 0G7
416-367-2470 514-871-3545
www.cdcc.ca

- **LIMITES DE POSITION ET DE LEVÉE :** Les limites de position et de levée resteront inchangées à 250,000 contrats

La CDCC n'effectuera pas de rajustement sur les récépissés d'entiercement en dépôt.

AVANCE DES ÉCHÉANCES

Veuillez noter que le 15 novembre 2024, l'avance des échéances sera appliquée pour toutes les séries d'options en cours.

Minière Osisko Inc. (OSK) – OSK1

Les détenteurs d'options de type américain de Minière Osisko Inc. pourront choisir de lever leurs options avant leur échéance accélérée (le 15 novembre 2024) et celles-ci continueront d'être réglées dans un jour ouvrable.

La Bourse - Détails du rajustement:

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options **ne seront pas modifiés automatiquement** pour refléter le plan d'arrangement et devront donc **être réenregistrés** dans le Système Automatisé de Montréal (SAM) par les participants agréés.

Les séries existantes de la classe d'options OSK seront transférées à la classe d'options OSK1 qui constitue le nouveau livrable.

| Symbole de la classe actuel | Nouveau symbole de la classe |
|------------------------------------|-------------------------------------|
| OSK | OSK1 |

Veuillez prendre note que seulement les transactions de clôture seront permises sur la classe d'options ajustée. Les séries qui n'ont pas d'intérêt en cours ne seront pas ajustées.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des activités d'exploitation de la CDCC.

Anna Linardakis
Directrice, Activités commerciales
CDCC